Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260212-2026_11-DE

Délibération N° 2026-11

DEPARTEMENT DU MORBIHAN-56

COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

DATE DE CONVOCATION :

30 janvier 2026

DATE DE L'AFFICHAGE :

30 janvier 2026

***Nombre de* membres :**

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

L'an deux mil vingt-six, le 12 février, à 14h00, le Conseil Municipal de la commune de L'ILE D'ARZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale du Gourail située 128 rue du Gourail, sous la présidence de Monsieur Jean LOISEAU, Maire.

Etaient présents : Jean LOISEAU, Nadège LE ROUX, Philippe ROUGIER, Stéphane BUZENET, Myriam AIME, Fabienne JEAN, Michel DUDON, Géraldine DAIGREMONT, Clément KOUYOUMDJIAN, Daniel LORCY, Nicole L'ALEXANDRE,

Etaient absents :

Etaient excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Noms des Mandants	A à	Nom des Mandataires

Est nommé (e) secrétaire de séance : Stéphane BUZENET

FINANCES – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

Rapporteur : Nadège LE ROUX

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Associations Iledaraise au compte 65748 :

ASSOCIATIONS ILEDARAISES	VOTE 2025	PROPOSITION 2026	VOTE 2026
Amicale des Pompiers	600 €	500	500
BODY ARZ	500 €	500	500
Coopérative scolaire	500 €	0	0
Festiv'Arz	1 000 €	900	900
Ile d'Arz Amitié	1 200 €	1000	1000
Association CIP	300 €	0	0
A L J J I M S F	200 €	0	0
Tout est détour	200 €	400	400
APLARZ	1 000 €	1000	1000
Recycl'Arz		250	250
AUMIA		0	0
Arzimut		2000	2000
Orgue		500	500
SOUS-TOTAL associations iledaraises	**5 500 €**	**7050**	**7050**

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260212-2026_11-DE

Associations non Iledaraise au compte 65748 :

ASSOCIATIONS NON ILEDARAISES	VOTE 2025	PROPOSITION 2026	VOTE 2026
Téléthon	100,00 €	100	100
Croix Rouge Vannes	100,00 €	100	100
Restos du Cœur	300,00 €	250	250
SNSM	300,00 €	250	250
Union départementale des sapeurs pompiers 56	106,26 €	107,58	107,58
Ligue contre le cancer	100,00 €	100	100
DDEN	20,00 €	20	20
Association festival des insulaires	5 000,00 €	1000	1000
AIP France Handicap	0,00 €	100	100
SOUS-TOTAL associations non iledaraises	**6 026,26 €**	**2027,58**	**2027,58**
TOTAL ASSOCIATIONS au compte 65748	**11 526,26 €**	**9 077,58 €**	**9 077,58 €**

Considérant l'avis favorable des commissions culture et finances, les membres du conseil municipal à l'unanimité (11 POUR) décident :

- ✓ **D'APPROUVER les subventions proposées ci-dessus au titre de l'année 2026,**
- ✓ **D'ACTER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,**
- ✓ **DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, et signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- ***entérine la validation de ces points***

Voté à l'unanimité par : 11 voix Pour,
0 Contre,
0 Abstention

Ile d'Arz, le 17 février2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

